

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 23 juin 2022

Date d'affichage 23 juin 2022

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 (+ 11 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220630-DEL_22_06_29_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le VINGT-NEUF JUIN à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, M. Christophe BISI, M. Nicolas CHABLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Thierry BODIN, Mme Marie DENONELLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Sophie DOLLON.

Excusés : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Nicolas CHABLE),
M. Emmanuel VIGNERON, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON),
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL),
M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Gérard GUESNE),
Mme Sylvie SEQUEIRA (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT),
M. Emmanuel BOIS (Pouvoir donné à Didier REVEAU),
M. Lionel COUTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),
Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Dominique MORANCÉ),
M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Françoise PELLODI),
Mme Edith ALIX (Pouvoir donné à Delphine LETESSIER),
Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Franck POTAUFEUX),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame MAMONTEIL Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

TARIFS APPLIQUÉS A LA MÉDIATHÈQUE

DÉLIBÉRATION MODIFIANT LA DÉLIBÉRATION

DEL 21 12 20 23 du 20 décembre 2021

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL_21_12_20_23 du 20 décembre 2021

Vu le rapport du Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la tarification pour les services de la ville.

Considérant qu'il convient de modifier la délibération N°DEL_21_12_20_23 prise le 20 décembre 2021 en ce qu'elle fixait les tarifs des services de la médiathèque et de la ludothèque.

MEDIATHEQUE / LUDOTHEQUE - Tarifs applicables au 1er juillet 2022	Adultes		Enfants	
	Fertois	Hors commune	Fertois	Hors commune
	Tarifs 2022/2023			
Droit d'inscription - (Prêt 3 jeux, 4 CD ou livres audio, 3 DVD, 6 livres ou revues)	19,70 €	27,40 €	6,60 €	11,30 €
Assistants maternelles (Prêt 9 livres, 3 jeux, 3 DVD, 4 CD)	gratuit	22,10 €		
Ecoles / Par enfant (35 livres (1 livre par élève de la classe, 3 jeux)			gratuit	6,70 €
Collectivités et associations (25 livres, 4 CD, 3 jeux)	gratuit	39,10 €		
Prêt jeux surdimensionnés (4 jeux) - Abonné			6,60 €	11,30 €
Prêt jeux surdimensionnés (4 jeux) - Ecoles	gratuit			
Ecoles (4 jeux)		22,30 €		

➤ photocopies A4 : 0,30 euros

➤ photocopies A3 : 0,50 euros

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs modifiés des services de la médiathèque et de la ludothèque, applicables à partir du 1^{er} juillet 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

Didier REVEAU